

Monsieur Hervé Féron attire l'attention de Madame la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur les conditions de rentrée dans les universités françaises. La Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, adoptée par la précédente majorité, a conduit au passage précipité des établissements d'enseignement supérieur aux Responsabilités et Compétences Elargies, dont l'autonomie budgétaire et la gestion de leurs ressources humaines, sans l'accompagnement, ni les ressources nécessaires pour faire face à ces nouvelles dépenses. Depuis, de nombreuses universités se retrouvent dans une situation préoccupante, les forçant à des coupes drastiques au détriment des conditions de travail des enseignants-chercheurs et des étudiants. Le 19 septembre, la Conférence des Présidents d'Université a adopté une motion dans laquelle elle alerte le Gouvernement sur les difficultés des établissements français, confrontés à « l'augmentation régulière des dépenses [...] sans véritable compensation ». Le Projet de Loi de Finances pour 2015 prévoit lui-même de nouvelles obligations à la charge des Universités avec le versement de dotations insuffisantes pour permettre aux établissements de s'y conformer. La CPU insiste également sur les besoins de financement des Universités, estimant que « l'apport de moyens structurels sur le long terme est une condition sine qua non de la compétitivité de nos établissements ». Il lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement entend prendre pour restaurer les marges de manœuvre des Universités françaises.